

DELIBERATION N°26

<p align="center">Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes avec Sodineuf Habitat Normand pour la résidentialisation et l'aménagement d'espaces publics Quartier Neuville Nord</p>
--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 39*

LE 17 FEVRIER DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 9 février et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°17), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°3), M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°4 jusqu'à la question n°15), Mme EMO Céline (à partir de la question n°3), Mme GILLET Christelle, Mme Barkissa SANOKO (à partir de la question n°4), M. PAJOT Mickaël, M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°18), M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°2), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline (jusqu'à la question n°2), Mme SANOKO Barkissa (jusqu'à la question n°3), Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LECANU Lucien (à partir de la question n°18), M. DUTHUIT Michel à M. Daniel VERGER, Mme AUDIGOU Sabine à M. François LEFEBVRE (jusqu'à la question n°3 et à partir de la question n°16), Mme EMO Céline à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°2), Mme LEMOINE Françoise à M. BAZIN Jean, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Hugues FALAIZE, Adjoint au Maire, expose que par délibération n° 29 en date du 1er juillet 2010, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes avec SODINEUF HABITAT NORMAND, pour la résidentialisation et l'aménagement d'espaces publics – Quartier Neuville Nord.

Suite au travail partenarial engagé depuis cette date, entre SODINEUF HABITAT NORMAND et la Ville de Dieppe, il convient de procéder à quelques ajustements par rapport à cette convention initiale. En particulier à la rubrique « Amélioration des espaces commerciaux » il importe de préciser sauf au rez-de-chaussée de l'immeuble Quenouille car cet espace est occupé par des associations et non des commerces.

De même à la rubrique « Ilot Charles Nicolle » il convient de préciser que le groupement de commandes ne concerne pas les immeubles BALIDAR et LAVOISIER, qui n'ont aucun lien avec les aménagements d'espaces publics envisagés rue Charles Nicolle et à l'arrière de l'immeuble JACQUES COEUR, pour faciliter la desserte des trappons de banques et de l'école maternelle.

La résidentialisation des immeubles BALIDAR et LAVOISIER est réalisée par SODINEUF HABITAT NORMAND, hors groupement de commandes.

Le programme et l'enveloppe financière annexés à la convention sont donc légèrement modifiés, pour tenir compte de ces ajustements.

L'avenant n° 1 à cette convention et l'annexe « Programme et enveloppe financière » modifiée sont joints à la présente délibération.

Considérant l'avis de la commission n° 6 réunie le 08 février 2011.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cet avenant n°1 à la convention de groupement de commandes avec SODINEUF HABITAT NORMAND, pour la résidentialisation et l'aménagement d'espaces publics–quartier de Neuville Nord, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ci-annexé et toutes les pièces s'y rapportant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

**Publication :
Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--